

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18843 - 73ÈME ANNÉE

Congrès de l'ACCD'OM en Guadeloupe

Impasse budgétaire : les communes soulignent la responsabilité de l'État

XXVIème CONGRES DE L'ACCD'OM 23-27 OCTOBRE 2017 – GUADELOUPE

Motion relative aux Finances et à la Chambre des Comptes

Alors que les communes d'outre-mer se trouvent dans une impasse budgétaire, la Cour des comptes vient renforcer une vision biaisée de leur situation financière disant que ces communes, de même que les collectivités locales d'outremer en général, seraient trop riches et que leurs difficultés financières découleraient d'une mauvaise gestion.

La Cour compare les ratios des communes d'outre-mer (18 000 habitants en moyenne, hors Mayotte) avec ceux des communes de l'hexagone (1 800 habitants). Dès lors, tous les voyants des communes des DOM sont au rouge.

A contrario, le Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (septembre 2017) précise que les communes d'outre-mer sont sensiblement plus étendues et comptent en moyenne plus d'habitants, ce qui

Du 23 au 27 octobre derniers, l'ACCD'OM tenait son congrès en Guadeloupe. 150 représentants de collectivités venant des trois océans se sont retrouvés pour échanger dans un contexte marqué par les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. La Réunion est notamment représentée par Maurice Gironcel, président du SIDELEC-Réunion et maire de Sainte-Suzanne.

Ce congrès s'est tenu peu de temps après la publication d'un rapport très critique de la Cour des comptes au sujet des collectivités des outre-mer. Les élus de l'ACCD'OM ont adopté une motion dénonçant une « vision biaisée » de la situation financière des communes. Ils soulignent « que l'on persiste à attribuer à une mauvaise gestion des élus des DOM, les conséquences non calculées d'un désengagement budgétaire de l'Etat, à travers le transfert de compétences sans compensation financière auquel s'ajoute, aujourd'hui, une surcharge injustifiée s'agissant de la contribution à

la réduction du déficit public ». Voici le texte de la motion relative aux Finances et à la Chambre des Comptes, avec des inter-titres de Témoignages.

A lors que les communes d'outre-mer se trouvent dans une impasse budgétaire, la Cour des comptes vient renforcer une vision biaisée de leur situation financière disant que ces communes, de même que les collectivités locales d'outremer en général, seraient trop riches et que leurs difficultés financières découleraient d'une mauvaise gestion.

La Cour compare les ratios des communes d'outre-mer (18 000 habitants en moyenne, hors Mayotte) avec ceux des communes de l'hexagone (1 800 habitants). Dès lors, tous les voyants des communes des DOM sont au rouge.

A contrario, le Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (septembre 2017) précise que les communes d'outre-mer sont sensiblement plus étendues et comptent en moyenne plus d'habitants, ce qui entraîne des incidences budgétaires non négligeables. De même, il y est précisé que les Départements et Régions d'outre-mer exercent des

compétences particulières qui expliquent le volume de leur budget. Or, la Cour effectue des comparaisons avec les collectivités de l'hexagone en s'affranchissant délibérément de cette mise en garde pour conclure sur la mauvaise gestion des élus d'outre-mer.

Pénurie de ressources

S'agissant des communes d'outre-mer, la Cour, en stigmatisant le haut niveau de recettes des communes des DOM écrit qu'il se rapproche de celui des communes de 10 000 habitants et + sans (sa)voir que c'est de là justement d'où vient en grande partie la présupposée abondance des communes des DOM.

En effectuant des comparaisons avec les communes de 10 000 habitants et +, les ressources des communes d'outre-mer sont donc au niveau de la moyenne, et ce malgré toutes leurs charges exceptionnelles. De ce fait, il existe bel et bien un problème de pénurie de ressources, aggravée par une contribution fortement disproportionnée au redressement des finances publiques.

Prendre une telle liberté avec les chiffres, de la part d'une haute institution, chargée de veiller aux comptes publics, ne peut que surprendre.

Or, il faut du temps pour que les plus hautes instances de l'État finissent par admettre des évidences quand il s'agit de l'outre-mer.

Il manque 95 millions d'euros

Il en est ainsi de la faiblesse des dotations de péréquation qu'après 10 années de lutte acharnée des élus d'outre-mer, la Cour devient enfin la première instance nationale à reconnaître dans ce rapport. Il s'agit d'une avancée majeure qui devrait permettre à la péréquation de jouer un véritable rôle compensateur face à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Pour la première fois, une institution nationale compare les dotations de l'outre-mer à celles des communes éligibles et non pas à la moyenne nationale où, par définition, la part de l'outre-mer est supérieure vu qu'elle est majorée de 33 %.

Les chiffres fournis par la Cour confortent le constat déjà établi par les Villes capitales d'un véritable décrochage des DOM au titre de la péréquation verticale (DACOM) : un

décalage de 50 euros par habitant par rapport à l'ensemble des communes éligibles de l'hexagone (communes cibles + autres communes), ce qui représente un manque à gagner pour les DOM* de 95 millions d'euros qu'il devient urgent de recouvrer.

Cela confirme que depuis 3 ans, les communes des DOM ont supporté un effort beaucoup trop lourd au titre de la CRFP eu égard à la situation de ces territoires.

« Comparaisons inappropriées »

Les communes et collectivités des Outre-mer réunis en congrès en Guadeloupe du 23 au 28 octobre 2017

CONSTATENT que la Cour des Comptes qui ne sait que compter des chiffres et des ratios, dans son rapport de 2011 sur les finances des communes d'outre-mer, indiquait, en faisant des comparaisons inappropriées, que dans les DOM « la péréquation verticale par habitant était supérieure au montant national » et qu'aujourd'hui, six ans après, elle reconnaît la faiblesse de la péréquation verticale que les élus ne cessaient de dénoncer depuis plusieurs années.

CONSTATENT que le Rapport de la Cour, en continuant à faire des comparaisons inappropriées, s'évertue à mettre sur le compte d'une mauvaise gestion des élus l'état dégradé des finances des collectivités locales d'outre-mer.

PAR CONSÉQUENT, FONT REMARQUER que s'il existe des défaillances administratives, elles ne se situent pas uniquement en bout de chaîne, c'est-à-dire en outremer

au sein des collectivités et des maires en particulier.

CONSTATENT que l'on persiste à attribuer à une mauvaise gestion des élus des DOM, les conséquences non calculées d'un désengagement budgétaire de l'État, à travers le transfert de compétences sans compensation financière auquel s'ajoute, aujourd'hui, une surcharge injustifiée s'agissant de la contribution à la réduction du déficit public. CONSTATENT la sous-représentation des élus des Outre-mer au CNFEL.

112 communes déstabilisées

S'OFFUSQUENT que l'État, pour financer sa politique économique, utilise le budget des collectivités locales comme variables d'ajustement et déstabilise les 112 communes des DOM tout en épargnant un tiers des communes de l'hexagone.

ESPERENT QUE, suite à la reconnaissance par la Cour des Comptes de l'iniquité de la péréquation dont pa tissent les communes d'outre-mer, dès le projet de loi de finances 2018, la péréquation nationale à l'égard des communes d'outre-mer soit calculée pour au moins neutraliser la contribution des 112 communes des DOM comme cela a été fait pour les 10.280 communes cibles de l'hexagone (16 millions d'habitants).

ESPERENT que l'inadmissible comportement du Président de la Chambre régionale des Comptes des Antilles Guyane appelant à la subversion de la population contre ses élus, sera considérée comme il se doit.

Emplois aidés : l'ACCD'OM demande une solution alternative

Le Congrès de l'ACC'OM a adopté une motion demandant à l'État de maintenir les emplois aidés à La Réunion au niveau de 2016 comme cela a été fait en Martinique et en Guadeloupe, et lui enjoignant de mettre en place une alternative à la suppression annoncée de cette mesure de traitement social du chômage.

Compte tenu de l'importance des contrats aidés pour les collectivités et les associations des Outre-mer et de la décision unilatérale de l'État de les remettre en cause

Compte tenu des récentes décisions de maintien de dispositif pour certains territoires sur la base de 2016

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès du 23 au 27 octobre 2017

Demandent à l'État un traitement équitable de tous les territoires

Demandent qu'avant toute remise en cause définitive de ces contrats aidés, une solution alternative soit mise en œuvre, après une large concertation de tous les acteurs concernés.

Edito

Aider les compagnies aériennes plutôt que les entreprises réunionnaises du BTP

La feuille de route du gouvernement prévoyait de continuer de diminuer les dotations de l'État versées aux collectivités. Sous la présidence de François Hollande, l'enveloppe avait diminué de 11 milliards d'euros. Pour sa part, Emmanuel Macron annonçait une baisse de 13 milliards sur 5 ans. Un tel projet avait suscité une vive opposition du côté des collectivités, car ces institutions assument en effet des compétences supplémentaires qui étaient auparavant sous la responsabilité de l'État.

Finalement, le gouvernement a décidé de ne pas baisser les subventions l'année prochaine, la DGF sera quasiment gelée, avec une hausse de 0,4 % soit environ l'inflation en France.

Hier, c'est à la Région Réunion qu'il a été question des répercussions du plan d'austérité sur les collectivités. C'est en effet le prétexte invoqué par la majorité pour annoncer une baisse de 115 millions de ses dépenses lors du débat sur les orientations budgétaires 2018. Cette cure de rigueur épargnera le chantier de la route en mer. Les dépenses de fonctionnement baisseront de 7 % pour s'établir à 452 millions d'euros, tandis que l'investissement hors route en mer subira une chute encore plus importante : de 300 millions à 220 millions d'euros, soit une diminution de 26 %. Or, ce n'est pas sur le chantier de la route en mer que les entreprises réunionnaises peuvent compter pour faire de l'activité. Les marchés sont en effet attribués à des groupes extérieurs, et la nature marine du chantier impose le recours à des compétences qui ne sont pas celles des PME du BTP. Autant dire que la baisse de 26 % de l'investissement hors route en mer est un nouveau coup porté à l'économie réunionnaise. Ce sont autant de marchés de moins qui

sont à la portée des entreprises réunionnaises.

Face au contexte budgétaire imposé par l'État, d'autres choix étaient possibles, car le budget de fonctionnement de la Région comporte d'importantes dépenses qui ne sont pas obligatoires. En effet, depuis 2010, la majorité régionale a dépensé des dizaines de millions d'euros chaque année dans des mesures destinées à lui construire une popularité. Ce sont notamment des subventions aux compagnies aériennes pour que le prix payé par le voyageur soit moins élevé, et le plan de distribution de bons d'achat de 500 euros à faire valoir sur l'acquisition d'un ordinateur portable pour chaque nouveau lycéen, sans condition de ressources. La majorité de la Région a décidé de ne pas remettre en cause ces mesures qui contribuent notamment à renchérir le coût du billet d'avion, comme souligné dans un rapport de la Cour des comptes, et qui sont une manne pour les rayons informatiques de la grande distribution. Mettre en place des critères sociaux, notamment en fonction de la non-imposition, aurait été de nature à cibler le versement des subventions aux familles qui en ont vraiment besoin. Cela supposait de mettre en avant la solidarité, ceux qui ont plus de moyens devant être convaincus que d'autres plus démunis peuvent bénéficier d'aides sociales de la Région. Ceci aurait eu pour effet de maintenir les investissements qui participent au chiffre d'affaires des entreprises réunionnaises du BTP.

Tel n'a pas été le choix de la Région Réunion. La crise du BTP est loin d'être terminée.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Notre histoire

Il y a 5 ans, Laurence Vergès nous quittait

Cela fait aujourd'hui cinq ans que Laurence Vergès nous a quittés. Son décès a laissé une famille en deuil, il a aussi marqué La Réunion. Le 6 novembre 2012, Elie Hoarau s'est exprimé au nom du Parti communiste réunionnais. À cette occasion, il a souligné combien le destin de Laurence Vergès s'inscrit « dans l'histoire même de la constitution de notre peuple ».

Laurence est arrivée à La Réunion en 1954, tout juste âgée de 30 ans, avec leurs deux filles, Claude et Françoise, âgées de 4 et 2 ans. Très rares sont ceux sachant que cette jeune femme avait déjà un riche passé politique. À 20 ans, militante du Parti communiste français, elle avait participé à la libération de Paris. À 21 ans, elle est au Ministère de la Reconstruction, à 23 ans, après l'éviction des ministres communistes du gouvernement, elle travaille auprès de Jean-Pierre Vernant, grand résistant et qui devint le grand héliéniste que l'on connaît. Elle travailla ensuite auprès de Laurent Casanova, responsable des Affaires culturelles au PCF.

Vie militante

C'est à cette époque qu'elle rencontre Paul Vergès qui était membre de la section coloniale du Parti communiste français, là où sont accueillis et se croisent tous les responsables des mouvements de décolonisation et de libération de la planète ; Paul Vergès, le compagnon de toute une vie, avec lequel, jusqu'à son dernier souffle, elle a partagé tous les combats.

Cette vie a été consacrée à La Réunion où elle a mené des luttes dans tous les domaines.

En septembre 1958, Laurence participe à la transformation de la section réunionnaise de l'Union des femmes françaises en l'Union des femmes de La Réunion (U.F.R.). Cette dénomination marquait ainsi, dès le départ, une volonté d'organiser la lutte en faveur de toutes les femmes vivant à La Réunion.

En 1958, toujours, Laurence intègre la Rédaction puis l'Administration de "Témoignages". Sa contribution hebdomadaire est consacrée, vous l'aurez deviné, à la condition fémi-



Laurence Vergès dans une manifestation de l'UFR.

nine.

Un soutien sans faille à son époux

Qui, parmi les jeunes générations, peut imaginer le courage, l'énergie et la santé qu'il fallait avoir pour partir, comme Laurence, au volant d'une petite voiture sur les routes de l'époque pour aller faire des reportages, des portraits de femmes, coupeuses de cannes, femmes-planteurs, ouvrières, femmes-courage, ou bien encore aller parler de contraception, de droits sociaux, d'égalité sociale à des femmes des quartiers éloignés de tout ?

De la mi-mars 1964 à la fin juillet 1966, la vie de Laurence a été rendue encore plus difficile. Paul Vergès, ayant été condamné à de la prison ferme pour de prétendus « délits de presse », décidait d'entrer en clandestinité dans son île, au sein de son peuple qui le protégera deux années et demie durant. Ces délits de presse étaient imaginaires, il s'agissait en fait pour le

pouvoir de réprimer la liberté d'opinion.

Le 17 octobre dernier, le Président de la République a officiellement reconnu « la répression sanglante » commise à Paris le 17 octobre 1961 contre des manifestants algériens désarmés. C'est pour avoir relaté ce massacre, pour avoir mis "Témoignages" au service de la vérité, que Paul Vergès avait été condamné à de la prison ferme.

Durant cette longue période de clandestinité, c'est Laurence qui, en plus des nombreuses tâches et responsabilités qu'elle assumait habituellement, devra faire face aux tracasseries policières, élaborer maints stratagèmes afin de permettre à ses enfants de rencontrer leur père.

Rien ne lui sera alors épargné, lettres anonymes, menaces, etc. Mais, dans cette nouvelle épreuve, elle apprendra pourtant que des personnes n'ayant aucun lien avec le mouvement communiste étaient prêtes à aider Paul Vergès tant elles étaient indignées des procédés mis en œuvre. Ainsi, un chirurgien-dentiste gaulliste acceptera de soigner Paul Vergès alors recherché par toutes les polices.

Cette clandestinité durera 28 mois, jusqu'au vote d'une loi d'amnistie en juillet 1966 anéantissant la peine d'emprisonnement pour délit de presse.

Au mois de février dernier, écrivant à un ami, Laurence disait son admiration pour son compagnon « qui, toujours, s'est dévoué sans compter pour son île ».

Même lorsque le prix à payer ou les circonstances de la vie se sont avérés effroyables, Laurence n'a jamais élevé de plainte.

Une femme éprise de culture

Cofondatrice de la "Commission Culture Témoignages", Laurence y fédéra les bénévoles profondément épris de culture, comme elle l'était elle-même. Et, un an plus tard, en octobre 1989, débuta un cycle inédit de conférences passionnantes s'adressant le soir au grand public et la journée aux lycéens et lycéennes que les conférenciers allaient rencontrer dans les lycées. Ce cycle fut inauguré par Maryse Condé, à laquelle succédèrent notamment Jorge Amado et Zélia Gattai, Albert Jacquard, René Dumont, Yves Coppens, Luis Sala-Molins, Jacques Vergès et Thierry Jean-Pierre, René Depestre, Rachid Mimouni, André Brink, Jean Ziegler, Sylvie Brunel.

Ce souci des autres n'était pas limité à son île. Dès son arrivée à La Réunion, Laurence s'est investie, aux côtés du Dr Raymond Vergès, d'Isnelle Amelin, Marinette Tardivel, Sylvia Laugier, Bernadette Léger, Marie Gamel et Paul Vergès, dans les actions conduites à l'initiative du Comité de Solidarité de Madagascar créé en mai 1950 par Gisèle Rabesahala afin d'assurer la défense des 5.000 détenus malgaches emprisonnés depuis la révolte du 29 mars 1947.

Laurence retrouvait ainsi Gisèle Rabesahala dont elle avait fait la connaissance à Paris et avec laquelle elle noua des liens d'amitié pour la vie.

Et pourtant, ainsi que nous le disions en commençant cet hommage, même lorsque Laurence a été désignée pour représenter le PCR dans des batailles électorales, même si elle ne ménageait pas sa peine lors des kilomètres parcourus en porte à porte, même si, comme à son habitude, elle en profitait pour rendre service aux personnes visitées, même si de nombreuses personnes lui témoignaient leur sympathie, Laurence ne s'est jamais installée sur le devant de la scène. Volontaire pour les tâches les plus dures, mais réfractaire à la notoriété ainsi qu'aux honneurs. On l'a vue même refuser une décoration que le pouvoir lui proposait.

Laurence s'inscrit dans l'histoire même de la constitution de notre peuple ; des femmes et des hommes venus de France et d'Europe, de Madagascar, des Comores, d'Afrique, de l'Inde, de Chine et de l'Asie, et qui ont fait de La Réunion leur pays, et des Réunionnaises et des Réunionnais leur peuple, qui se sont battus pour eux ; ce sont ces hommes et ces femmes-là qui ont fait La Réunion, et Laurence est une d'entre elles.



Laurence Vergès s'était beaucoup impliquée dans « Témoignages ». En plus d'être administratrice du journal, elle faisait des reportages pour soutenir les combats des femmes.

Des hommages du monde

À l'annonce du décès de Laurence Vergès, des messages sont venus de plusieurs régions du monde.

Le Comité de solidarité de Madagascar a souligné que « C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Laurence. Laurence a été une grande amie de Madagascar et un exemple d'internationalisme, de militantisme pour toutes les femmes des îles de l'océan Indien ».

Le journal Imongo Vaovao a également salué la mémoire de la militante : « C'est avec une grande tristesse que le Journal « Imongo Vaovao » a appris le décès de la Camarade Laurence Vergès, une des grandes figures du combat pour la Justice, l'Égalité et la Paix, non seulement au niveau de la Région Océan Indien, mais également bien au-delà et avec tous les Peuples luttant pour la Liberté ».

Pour sa part, Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, a déclaré qu'« en ces moments difficiles, en mon nom personnel et celle de mon épouse Marilyne, les membres du Groupe Réfugiés Chagos ainsi que tous les staffs du bureau GRC, nous tenons à vous faire part de nos sincères condoléances et à partager votre peine ».

Le Parti communiste chinois affirme pour sa part que « Mme Laurence VERGES, qui est militante du PCR de la première heure, a participé à de nombreux combats politiques réunionnais depuis des années, notamment en faveur de la condition des femmes de l'île. Son décès constitue une perte énorme pour le PCR. En cette douloureuse circonstance, nous encourageons votre Parti à continuer à déployer des efforts pour favoriser le développement de l'île, les droits de l'Homme et le bien-être de la population réunionnaise ».

Quant au PCF, il rend hommage à Laurence Vergès en ces termes : « Militante de longue date du PCF avant son départ pour La Réunion, ancienne résistante, Laurence avait contribué au développement de l'activité du secteur Culture du PCF animé par Laurent Casanova au milieu des années 1950. Sa force de conviction et son engagement infatigable pour les droits des femmes firent d'elle une personnalité de premier plan du peuple réunionnais dans son combat pour l'émancipation. Nous chérirons son souvenir. »

Billet philosophique

Les avancées de la culture et de l'identité réunionnaise

Que se passe-t-il face au système néo-colonial assimilationniste de l'État français et de ses collaborateurs "péi" qui infériorise la culture et l'identité spécifique du peuple réunionnais ? On a pu voir tout au long de cette semaine créole 2017 à quel point la résistance de nos compatriotes à ce système néfaste ne cesse de se renforcer.



Le groupe Tine Poppy à la remise de prix LanKRéol 2017. (photo CCEE)

Par exemple, le jeudi 26 octobre à la Bibliothèque Intercommunale Alain Lorraine de Saint-Denis, lors d'un "Sobatkoz sur la langue et l'écriture créole" animé par Nicolas Baraka, Loïc Dombard et Richard Minatchy de l'association Vareas avec la participation de Patrice Treuthardt et Expédite Cerneaux, on a pu mesurer « l'impact vital du kozman kréol », comme l'a dit cette écrivaine. Et Patrice Treuthardt a notamment mis l'accent sur le fait que « lamour nout lang donn du bonheur comme l'amour conjugal ».

Les échanges de ce "sobatkoz" ont permis de souligner que « le multilinguisme est une clé pour la paix », comme l'a dit une intervenante du public. Et la jeunesse réunionnaise joue un rôle de plus en plus important dans la valorisation de "nout kiltir kréol La Rényon", comme l'a montré le leader d'un groupe musi-

cal au nom symbolique : Kaf Maron.

« Dynamiser l'écriture en créole »

Le lendemain, dans la mairie de Bras-Panon, le professeur d'université Prosper Ève a tenu une conférence-débat sur le thème : "Propos sur le discours historique de La Réunion", où il a montré à quel point il est indispensable d'étudier et de connaître toujours mieux notre histoire pour préparer notre avenir. À ce propos, il a notamment cité l'exemple des esclaves marons, qui se sont battus « pour assumer leurs responsabilités, construire leur histoire et cultiver l'espoir face à l'esclavage ».

Cette culture de l'espoir face à l'oppression du peuple réunionnais sur

le plan culturel a été illustrée avec force le samedi 28 octobre lors de la remise de prix LanKRéol 2017 après le concours littéraire organisé depuis 14 ans par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), l'Union de la défense de l'identité réunionnaise (UDIR) et la Ligue réunionnaise de l'Enseignement. À cette occasion, ces organisations et leurs partenaires ont exprimé de façon intense leur détermination à « encourager et dynamiser l'écriture en créole réunionnais ».

Un peuple libre et responsable

Le même jour, au Centre culturel Nelson Mandela de La Possession, dans le cadre de la Somèn Kréol, Marie-Claire Madé, présidente de l'association Yambane, a animé une conférence de Daniel Lauret, docteur en études créoles, sur l'œuvre de Jean Albany. Lors de cette rencontre, a été rappelée par exemple « une des questions fondamentales de l'identité réunionnaise : quels liens culturels et sociaux y a-t-il dans une société inégalitaire ? ».

Enfin, nous citerons la conférence tenue par Francky Lauret le lundi 30 octobre à la mairie de Saint-Denis sur "l'humour an kréol rényoné", où cet enseignant de nout lang péi à l'Université a montré les richesses considérables de l'esprit critique de notre peuple exprimé dans son humour, ses moukatz, ses foutan et autres blag. Comme quoi le combat continue contre les commandeurs, les oppresseurs et les profiteurs, pour que le peuple réunionnais devienne libre et responsable...

Roger Orlu

L'OMS fait le point sur les mesures prises

Peste à Madagascar : atténuer le risque d'une propagation régionale

Dans un communiqué diffusé hier, l'OMS donne des détails sur son soutien aux mesures de préventions destinées à atténuer le risque d'une propagation de l'épidémie de peste dans un autre pays. Voici ce qui est dit en substance.

L'Organisation mondiale de la Santé a fait hier le point sur les mesures prises pour limiter le risque de propagation de l'épidémie de peste de Madagascar aux pays voisins.

Cette année, la peste est arrivée tôt et est devenue rapidement une épidémie. Quand elle a commencé par s'étendre en dehors des régions traditionnellement touchées, la population s'est alarmée, ainsi que les îles voisines et les pays environnants.

D'août à fin octobre 2017, plus de 1.800 cas suspects, probables ou confirmés ont été rapportés, ainsi que 127 morts. La sortie de crise n'est pas pour tout de suite, il y a encore cinq mois avant la fin de la saison favorable à la peste. L'OMS indique avoir agi rapidement, en envoyant des experts et des moyens matériels à Madagascar, ainsi qu'en aidant les pays voisins à résoudre le risque d'une épidémie régionale.

Plusieurs jours après avoir été alerté de l'épidémie de peste à Madagascar, l'OMS a mené une évaluation pour déterminer le risque d'une propagation. Prenant en compte la situation du pays, l'évaluation a déterminé que le risque d'une épidémie au niveau national était élevé, mais modérée au niveau régional, et basse à l'échelle du monde. L'OMS s'est rapidement mobilisée pour aider le gouvernement de Madagascar à

répondre à l'épidémie, tout en travaillant en même temps avec les pays voisins.

Les Comores, Maurice, le Mozambique, La Réunion et Mayotte, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont été priorisés pour une meilleure préparation à une épidémie éventuelle. L'OMS a également aidé le Kenya et l'Éthiopie à relever son niveau d'alerte, à cause de leurs lignes aériennes directes vers Madagascar.

Améliorer le dépistage

Quand l'OMS a commencé à augmenter son soutien à la lutte du gouvernement malgache contre l'épidémie, un des premiers lieux d'action fut l'aéroport international d'Ivato. Une équipe de l'OMS conseilla et mit en place des mesures solides et visibles en lien avec la santé publique.

Ce fut des informations sur la peste à tous les voyageurs, un passage par des scanners mesurant la température et des questionnaires médicaux, ainsi que des procédures pour isoler et soigner les passagers ayant des symptômes.

« Le dépistage à la sortie suit les passagers depuis le moment où ils entrent à l'aéroport jusqu'à l'embarquement dans l'avion. Nous avons également informé les compagnies aériennes et le personnel médical de l'aéroport. Nous avons expliqué la maladie, les risques et comment s'y préparer ».

Pour les 9 pays voisins, la première étape a été d'identifier les points faibles de la préparation à une éventuelle épidémie. L'OMS a travaillé

avec les autorités sanitaires pour réaliser une checklist.

La checklist vérifie si des équipes d'action rapide sont prêtes à être déployées, si la communication et les stratégies impliquant la population sont prêtes, ainsi que les mesures de précaution à l'entrée du territoire.

Aux Seychelles, l'OMS a aidé des laboratoires à tester des cas suspects, déployer des experts et des moyens médicaux et fournit un guide pour le traitement des proches de personnes suspectées d'être infectées.

À Maurice, l'OMS a aidé à répondre aux préoccupations concernant le nombre élevé de vols directs entre Madagascar et Maurice en aidant le Ministre de la Santé à communiquer les mesures prises pour renforcer la préparation à tous les niveaux.

Des équipes logistiques de l'OMS ont prépositionné aux Comores, à Maurice, au Mozambique et en Tanzanie. Au travers de son programme d'urgence, le support financier de la réponse de l'OMS à l'épidémie de peste à Madagascar a été fourni par le fonds de prévoyance pour les situations d'urgence, et les gouvernements d'Italie et de Norvège.

La Fédération internationale de la Croix-Rouge, et les sociétés du Croissant rouge, aussi bien que la Société nationale malgache, l'Institut Pasteur, MSF, les centres de prévention et de contrôle des maladies des États-Unis, Santé publique France et d'autres partenaires soutiennent activement le gouvernement et les autorités sanitaires à Madagascar.

In kozman pou la rout

« Avan jij in batèr d' lo, i vo myé ou i mète in kou son sapate ! »

Fitintan bann pèshèr té i pass tramaye dann brizan. L'avé lo tramaye épi bann batèr d'lo : té i apèl konmsa sak téi bate dolo avèk in baton pou pous poisson dann tramaye. Sak la vi sa, i pé dir banna téi mète sapate, in sort mové soulyé tiré dann la rou loto gatrè avèk la kord shoka. Arzout èk sa in lanba pou protèz in pé z'ot ban parti. Oplis lo sapate té bon kalité, oplis lo batèr lété bien ékilibré é lo kou d' baton té bon pou shass poisson dann tramaye. Oplis lo sapate lété mové kalité, oplis lo batèr té i tienbo pa bien l'ékilibré épi son kou d'baton té pa éfikas pou d'bon. Ala pou kosa nout kozman i di bien sak li vé dir : in mové zoutiy i fé pa in bon z'ouvriyé, in mové sapate, sansa in boi tro mèt i fé pa in bon batèr d'lo. Donk nout kozman i invite sak i kritik a èsèy par li mèm l'ékipman sak lé dann fé d'lo laksyon. Alé ! Mi lèss azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Konmsa ni konpran la vi !

In pti rotour an aryèr i pé pa fèr anou d'tor. L'avé in foi in prézidan Sarkozy é prézidan-la la désid déklansh in zeta zénéro pou bann péi l'outromèr : son manda prézidan la dir sink z'ané é li la komans an parl sèryèzman dsi dévlopman bann péi l'outromèr o bout katran. Si tèlman ké son manda té fini épi son program té pankor komans rant an aplikasyon.

Apré li l'avé lo Hollande é lo ga la mète tout in manda pou diskite dsi l'égalité reel. Si tèlman ké li la ronons prézant ali pou in n'ot manda é bann péi l'outromèr lété pa bien avansé dsi la finisyon lo manda. Ala ké mésyé Macron la gingn zéléksion é ké li la désid pa pèrd son tan mé sanm pou moin in an va pasé é pandan éstan-la kabri va kontinyé manz salad.

Lé vré tazantan li lans inn dé pist é ni pé kroir bann pist-la i pé z'ète in bon n'afèr po nou. Kansa, kan li di i fo éstop l'amannman virapoullé pars sa i anpèsh bann rényoné dévlop z'ot l'ènèrzi. Kan li di ankor i fo rann bann z'institisyon pli sinp : in sèl l'asanblé, avèk tout bann pouvoir konsèy départmantal épi konsèye réjyonal... Na dé foi, li poz bon kalité késtyon. Lo répons lé marké an pointiy, mé sak ni vé sé ké lo bann répons lé marké an klèr dann lo tèks.

Pou fini avèk sète afèr-la mi rapèl kosa parti kominis i pans é sak li pans konm diré l'ot lé klèr konm l'o d'sours : in solisyon par bann rényoné, dann l'intéré bann rényoné, pou gingn alé dann sans l'intéré bann rényoné . konm sa ni konpran la vi.

Justin